

**COMMUNE DE WOLUWE-
ST-PIERRE**
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : MC/JDW-AA/561861/S.709
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.152/s.570
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue du Manoir d'Anjou, 19.
Abattage d'un épicéa.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 17 avril 2015 sous référence, réceptionnée le 22 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 13 mai 2015.

La demande concerne une parcelle qui est comprise dans la zone de protection du site du Manoir d'Anjou. Elle vise l'abattage d'un épicéa vieux d'une quarantaine d'années, planté trop près de la haie mitoyenne de l'habitation voisine. La demande est motivée par des raisons de sécurité.

La CRMS n'émet pas d'objection à l'abattage en question car il n'aura pas d'impact sur le site classé.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.